



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mesures de rétorsion chinoises sur le cognac

Question au Gouvernement n° 96

Texte de la question

MESURES DE RÉTORSION CHINOISES SUR LE COGNAC

Mme la présidente . La parole est à M. Fabrice Barusseau.

M. Fabrice Barusseau . Madame la ministre de l'agriculture, la semaine dernière, vous avez répondu à notre collègue Sandra Marsaud à propos des surtaxes chinoises sur la filière du cognac. À ce stade, la voie diplomatique semble être la seule que vous retenez pour tenter de résoudre cette crise.

La France et ses partenaires ne doivent pas plier. La concurrence déloyale des véhicules électriques chinois est une évidence. Elle existe aussi sur bien d'autres marchés, la Chine ayant presque érigé cette méthode au rang de principe institutionnel dans ses modes de production et de commercialisation. Imposer une surtaxe sur les véhicules chinois reste une nécessité absolue si nous voulons préserver notre industrie automobile, en pleine mutation technologique.

Pour ne pas plier face à la menace de Pékin, les pays européens doivent agir tous ensemble. Or, depuis quelques semaines, des signes de capitulation semblent poindre, en Espagne, pour la protection de la filière porcine, comme en Allemagne, où apparaissent des signes de soumission.

La crédibilité de la Commission européenne est en jeu et l'affaiblissement de l'influence de la France au sein de l'Europe fait craindre le pire. Votre seule piste, la diplomatie – qui ne semble plus être, depuis plusieurs mois, une force de la France –, alarme les acteurs locaux. Ils attendent plus que de bonnes intentions et se préparent, après des vendanges médiocres, à entrer dans l'action.

Les agriculteurs de la filière du cognac, qui fait vivre 70 000 personnes, sont inquiets. Le secteur ne demande pas d'aides mais veut pouvoir poursuivre son activité sans nouvelles entraves commerciales nuisant à sa viabilité – les exportations représentent 97 % du chiffre d'affaires.

Pouvez-vous nous indiquer comment la voix de la France peut à nouveau peser au niveau européen pour apporter des assurances de loyauté commerciale entre notre industrie automobile, nos viticulteurs et la Chine ? (*Applaudissements* sur les bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt* . En effet, la question m'a déjà été posée et je vais redire à quel point les mesures de rétorsion envisagées par la Chine à l'égard des eaux-de-vie de vin que sont le cognac et l'armagnac sont préoccupantes. J'ai réuni la filière, dont

vous avez rappelé à juste titre l'importance en termes d'emplois directs et indirects, et les données du problème m'ont été exposées. La Chine étant le premier marché du secteur, ce sont près de 1,4 milliard d'euros qui se trouvent en jeu.

Hier, j'étais à Luxembourg avec mes homologues européens pour un Conseil agriculture et pêche ; le sujet des accords commerciaux a été mis à l'ordre du jour. Presque tous les ministres ont signalé le danger représenté par la pression que la Chine met sur les pays européens et sur les producteurs, non seulement dans le domaine des eaux-de-vie mais aussi dans ceux du lait ou du porc.

Je suis donc un peu moins pessimiste que vous. Il me semble qu'il y a une réelle prise de conscience des dangers que font peser les mesures annoncées par la Chine, pour l'instant provisoires. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que la dimension diplomatique était essentielle.

Une autre option serait une compensation économique, mais on parle de 1,4 milliard pour la seule filière des eaux-de-vie. Vous voyez bien que la réponse budgétaire ou financière est hors de portée. Elle n'est d'ailleurs pas souhaitable : la vocation et la volonté des acteurs de ce secteur sont de produire et de vendre. Nous devons tendre vers ces objectifs.

Au niveau européen, le sujet est désormais parfaitement identifié. Comptez sur moi pour l'aborder et y travailler chaque fois que l'occasion m'en sera donnée, aussi bien lors de rencontres bilatérales que dans les assemblées plénières où je siége. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Barusseau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 96

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 2024